

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand sur le postulat Philippe Ducommun et consorts « A  
quand le retour aux 120 kilomètres à l'heure pour le contournement de Lausanne ? »**

**1. Préambule**

La commission a siégé le 2 avril 2012. Elle était composée de Mesdames Claudine Dind, Jacqueline Bottlang-Pittet, Valérie Schwaar (soussignée) et de Messieurs Jean Guignard, Jean-Marc Chollet, Jean-François Cachin, Jean-Jacques Schilt, Hans-Rudolf Kappeler, Philippe Ducommun, Eric Sonnay et Jean-Luc Chollet.

Monsieur François Marthaler, Chef du Département des infrastructures (DINF) était également présent, accompagné de deux membres de l'administration : Messieurs Dominique Blanc, chef du Service des routes et Martin Schneider de la division infrastructure routière.

Nous tenons ici à remercier Monsieur Fabrice Mascello pour l'excellence de ses notes de séance.

La commission a également traité les objets suivants au cours de la même séance :

- (473) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1'951'000 pour financer les travaux de réaménagement et d'assainissement de la route cantonale 401b au droit de la halte LEB Vernand-Camarès sur le territoire des communes de Romanel-sur-Lausanne et de Lausanne.

et réponses du Conseil d'Etat aux interpellations :

- (11\_INT\_525) Jean-François Cachin et consorts - Suppression des passages à niveau, du réaménagement du quai voyageur de la halte de Vernand-Camarès et de la RC 401B.
- (11\_INT\_567) Jean-François Cachin - Vernand-Camarès/LEB - Suppression des passages à niveau nos 24 et 25 et reconstruction d'un nouveau quai à voyageurs.

**2. Rappel du postulat**

L'auteur du postulat s'était étonné que la limitation de vitesse à 100 km/h soit maintenue sur le contournement autoroutier de Lausanne, alors que les travaux sont terminés. Par le biais de son postulat, il demandait des éclaircissements sur les raisons d'une telle limitation, l'état du revêtement bitumineux et le calendrier des travaux et projets sur ce tronçon.

**3. Position du Conseil d'Etat**

Monsieur le Chef du Département a indiqué avoir attendu le rétablissement des 120 km/h et la fin des travaux concernant la dégradation du revêtement de l'autoroute de contournement avant de répondre à ce postulat. C'est en effet, l'Office fédéral des routes (OFROU) qui décide et pilote les interventions sur le réseau autoroutier suisse. En 2010, celui-ci avait décidé de reporter ces travaux de deux ou trois ans afin de les coordonner avec le projet d'installation de panneaux lumineux pour la télégestion du trafic. Or et au vu de la dégradation avancée du revêtement et des besoins sécuritaires prioritaires de ce tronçon, le Département est intervenu afin d'accélérer les travaux. L'OFROU a alors revu son jugement et un nouveau revêtement a été posé en 2011.

En conséquence, le reste des travaux – rénovation des installations électromécaniques et des protections antibruit – est repoussé de trois ou quatre ans.

#### **4. Discussion générale**

Plusieurs sujets connexes font l'objet d'une brève discussion :

- La raison du récent démantèlement des buses à saumure sur ce même tronçon : c'est un problème de sécurité qui a contraint l'OFROU à supprimer ces buses, les nouveaux couvercles posés menaçant de se détacher du sol. Actuellement, la saumure est dispersée par camions, de manière plus efficace encore que par les buses. A ce jour, seuls les ponts bénéficient du système d'aspersion automatique.
- La mise en place de la télégestion du trafic, s'inscrivant dans le cadre de la future centrale de gestion du trafic d'agglomération, pour intégrer également les épisodes de pics de pollution (smog estival dû à l'ozone ou hivernal dû aux particules fines). En effet, les cantons suisses se sont mis d'accord sur une procédure commune pour limiter la vitesse en cas de danger de pollution sur les autoroutes et dans les zones habitées où la pollution est la plus élevée.
- Le type de revêtement posé : le tapis phono-absorbant de l'autoroute de contournement de Lausanne a été enlevé pour être remplacé par un revêtement macro-rugueux plus résistant et plus drainant. Ce revêtement a une durée de vie plus longue, limite l'aquaplaning mais augmente considérablement les nuisances sonores. Ajouté à une vitesse de circulation plus élevée, l'installation de parois antibruit devient plus nécessaire encore.

#### **5. Position du postulant**

Le postulant accepte la réponse du Conseil d'Etat mais déplore le manque de coordination avec l'OFROU surtout sur les autoroutes à haute fréquentation.

#### **6. Vote de la commission**

*A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Ducommun.*

Lausanne, le 16 avril 2012

La rapportrice :  
(signé) *Valérie Schwaar*